

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chasse des oies en février : la décision choquante du Conseil d'Etat qui refuse la nouvelle gestion adaptative des espèces

6 février 2019 à Issy-les-Moulineaux

Le Conseil d'Etat vient de prendre une décision particulièrement choquante en refusant de reconnaître le bien-fondé de la régulation des oies jusqu'au 28 février.

Pourtant, pour la première fois, le gouvernement avait proposé un arrêté très novateur qui s'inscrivait dans une gestion adaptative moderne, instaurant une souplesse dans la gestion des espèces en fonction de l'état de conservation et des éventuelles nuisances.

Pour Willy Schraen, président de la Fédération Nationale des Chasseurs, « cette décision est incompréhensible, car c'est la première fois que la diplomatie française obtient le soutien officiel du Commissaire européen à l'environnement, qui confirme que les oies peuvent être régulées en février dans un cadre dérogatoire en regard de l'évolution très favorable de l'espèce ».

Il faut souligner que les oies cendrées sont passées en quelques années d'un effectif de 120 000 à plus de 1 million d'oiseaux.

D'ailleurs l'espèce se porte tellement bien, qu'elle provoque de nombreux dégâts agricoles en Hollande et dans les pays scandinaves. C'est la raison qui a conduit la ministre norvégienne de l'Agriculture à adresser hier un courrier à la Secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon pour appuyer la régulation des oies en février dans notre pays afin de contribuer à la réduction des populations sur l'ensemble de la zone européenne concernée.

Malgré ce refus du Conseil d'Etat, le président de la FNC tient à saluer « l'excellente négociation conduite par la ministre Emmanuelle Wargon et par la diplomatie française à la demande de l'Elysée, et regrette que le Conseil d'Etat soit resté arc-bouté sur une jurisprudence aujourd'hui dépassée ».

